



Pièce n°4 : règlement graphique de la commune au 1/2000ème

Vu pour être annexé à la délibération

Le : _____

Le Maire : _____



Légende

- Zone UA : zone urbaine ancienne
- Zone UAa : zone urbaine à vocation d'activité
- Zone UBa : pôle urbain nord
- Zone UBb1 : Val de Guermantès
- Zone UBb2 : hameau de Laurençon
- Zone UE : équipements collectifs ou de services publics
- Zone UP : extensions et annexes des constructions existantes
- Zone A : espaces agricoles
- Zone N : espaces naturelles
- Zone Np : extensions et annexes des constructions existantes
- Zone Nr : activités du Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
- Zone identifiée au titre de l'article L151-15 du CU (mixité sociale)
- Zone identifiée au titre de l'article L151-23 du CU (paysage)
- Zone identifiée au titre de l'article L151-41 du CU (emplacement réservé)
- Zones humides
- Zones potentiellement humides
- Périmètre des Orientations d'aménagement et de programmation
- Lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Limite d'implantation des constructions
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-19 du CU
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du CU (mares)

N°	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	1 216 m²	Travaux de travaux publics Installation d'éclairage public à LED Protection de la trame verte et bleue (zone humide/Gonnière)	Commune
2	22 874 m²	Espaces réservés aux constructions scolaires Vos et couloirs publics (aménagement)	Commune
3	1 745 m²		Commune

